



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr



A VOS AGENDAS !

L'Assemblée Générale du District Artois se tiendra le **SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 au matin à SAINT POL SUR TERNOISE.**

Dès maintenant, réservez cette date !

La convocation et l'ordre du jour de notre Assemblée sont disponibles sur le site du District.

Cordialement à tous.

Jean-Louis GAMELIN
Président du District Artois



ASSEMBLEE GENERALE du DISTRICT ARTOIS à SAINT POL

DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR L'EMARGEMENT

Lors de l'Assemblée Générale du District chaque club peut être représenté soit par son président, soit par son secrétaire, soit par un mandataire.

Chaque personne doit justifier son identité et sa situation de licencié.

Pour l'assemblée de SAINT POL le représentant du club aura le choix entre les formules suivantes :

- a) Présentation sur un téléphone portable de la licence à partir de l'application Footclub Compagnon (cette formule est recommandée) ;
- b) Présentation d'un listing « dirigeant » sur lequel figure la personne concernée. Ce listing imprimé à partir de « footclub » sera conservé après pointage ;
- c) Présentation d'une pièce d'identité dont les références seront notées aux fins de vérification.

**Le Président du District Artois
Jean Louis GAMELIN**



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCHAINES REUNIONS

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ⌘ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, entre 9 heures et 10 heures, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ⌘ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le SAMEDI 5 OCTOBRE 2019** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 29 SEPTEMBRE 2019**, y compris les matchs arrêtés

→ **VENDREDI 11 OCTOBRE 2019** (de 18 heures à 19 heures) pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 6 OCTOBRE 2019**, y compris les matchs arrêtés

→ **Le SAMEDI 19 OCTOBRE 2019** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 13 OCTOBRE 2019**, y compris les matchs arrêtés

→ **Le SAMEDI 26 OCTOBRE 2019** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 20 OCTOBRE 2019**, y compris les matchs arrêtés

**Le Président de la Commission
Bernard DEJARDIN.**

ASSEMBLEE GENERALE

RECTIFICATIF

CHAMPIONS Lire :

U18

D2

OLYMPIQUE HENIN au lieu du **FC MONTIGNY**

Le Président du District

Jean Louis GAMELIN.



UTILISATION de la FMI

Depuis le début de saison, hormis les problèmes très pénalisants liés aux versions 3.08 et 3.09, un certain relâchement dont les causes sont décelables, est constaté.

Pour rappel, **la FMI doit être utilisée pour toutes les rencontres à 11 et pour tous les matchs à effectif réduit (vétérans – féminines et U15 à 8) y compris les D1 des catégories U13 et U11.**

Parmi les principales causes de non-utilisation imputables aux clubs on trouve :

- » Défaut d'enregistrement préalable de la composition d'équipe et réseau saturé le dimanche à partir de 13 heures lorsque le club tente de réaliser la composition de sa formation.
- » Utilisation de la FMI sur le lieu du match par un dirigeant non habilité sur FOOTCLUBS pour l'équipe concernée.
- » Méconnaissance ou mauvaise utilisation du mot de passe.

Pour mémoire, si les défections d'utilisation devaient perdurer les sanctions prévues au barème financier sont les suivantes :

- 1^{er} infraction : moins 1 point avec sursis et 100 euros d'amende
- 2^{eme} infraction : moins 2 points dont 1 par révocation du sursis et 100 euros d'amende
- 3^{eme} infraction : moins 4 points et 100 euros d'amende
- 4^{eme} infraction : mise hors compétition

Le Secrétaire Général

Richard RATAJCZAK.



METHODOLOGIE DE PROJET

Le **SAMEDI 19 OCTOBRE 2019** de 8 heures 30 à 12 heures 30
à LAVENTIE

OBJECTIFS :

Cette formation organisée par l'**IR2F** et le **District Artois** est ouverte aux **dirigeants licenciés et associés** à la gestion de votre club.

Vous avez un projet club et vous désirez le mettre en forme, on peut vous aider à

DECOUVRIR LA METHODOLOGIE DE GESTION DE PROJET

LIEU ET DATES :

Salle des fêtes - rue Delphin Chavatte - 62840 LAVENTIE le **Samedi 19 octobre 2019** de **8 heures 30 à 12 heures 30**

PROGRAMME SUCCINCT :

- Découvrir la méthodologie de gestion de projet.
- Analyser la situation de son association et définir son projet.
- Concevoir et formaliser son projet.
- Formalisation d'un plan de projet.
- Faire vivre et suivre son projet.
- Communiquer sur son projet.
- Evaluer et ajuster son projet.

PUBLIC CONCERNE : 12 à 16 participants

- › Dirigeants bénévoles de club.
- › Présidents et membres du bureau.

COMMENT PARTICIPER :

Remplir le bulletin d'inscription (à **télécharger sur notre site**) pour s'inscrire individuellement, ou par l'intermédiaire de son club, bulletin accompagné d'un chèque de 15 €

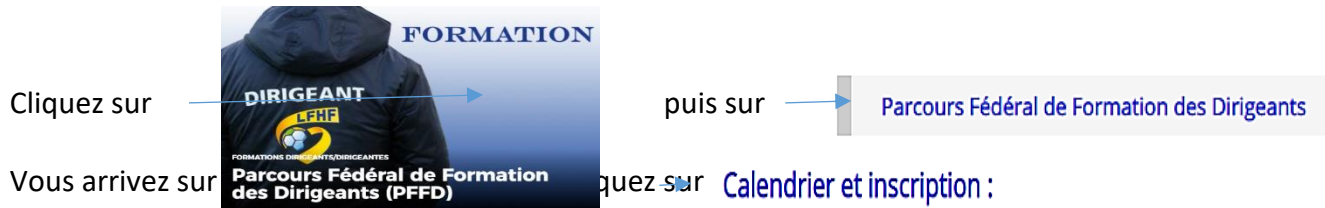
COMMENT PARTICIPER :

Sur le site du District Artois choisir :

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES **FORMATIONS** TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

Puis

ACTUALITÉS DES FORMATIONS	FORMATIONS DES ARBITRES	FORMATIONS EDUCATEURS/EDUCATRICES
FORMATIONS DIRIGEANTS/DIRIGEANTES	DEVENIR ARBITRE	



- [Calendrier de Formation des Dirigeants 2019-2020 \(mise à jour du 27-09-2019\)](#)
- [Fiche d'inscription PFFD 2019-2020 \(PDF à compléter en ligne\)](#)

Vous tombez sur le tableau avec toutes les formations « dirigeants » proposées sur le territoire de la Ligue des Hauts de France, choisir la formation qui vous intéresse ici :

ARTOIS	Découvrir la méthodologie du projet	Être licencié et avoir 16 ans révolus	4h	19/10/2019	8h30 - 12h30	Laventie	16	40 € - 25 € pris en charge par la FFF = 15 € <u>Dans la limite de l'enveloppe attribuée au district</u>
--------	---	---	----	----------------------------	------------------------------	--------------------------	--------------------	--

Cliquez sur le bulletin d'inscription à remplir par vos soins apparaît avec toutes les modalités dont le paiement.

Bulletin complété à renvoyer à carfaux@lfhf.fff.fr avant la date limite d'inscription notée.

Le Président de la Commission
Louis DARTOIS.

Le Secrétaire de la Commission
Eric GOOSSENS.



ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOTBALL U6 A U11

**Le 26 OCTOBRE 2019 de 8 heures 30 à 12 heures 30
à BEUVRY**

Une session à destination des dirigeants ou **futurs dirigeants** du module « Accompagner une équipe U6 à U11 » dont l'objectif est d'aider l'éducateur **U7, U9 et U11** dans les tâches complémentaires de logistique, administratives et éducatives par la formation d'un accompagnateur d'équipe qualifié dirigeant.

Cette formation en ARTOIS sera organisée par l'IR2F et le District Artois à **BEUVRY le samedi 26 octobre 2019 de 8 heures 30 à 12 heures 30 à BEUVRY « Maison pour tous, 577 Rue Léon Gallot - 62660 Beuvry.**

OBJECTIFS :

- › Connaître le rôle dévolu à un accompagnateur d'équipe de football (U7, U9, U11).
- › Adapter son discours et sa posture en fonction des catégories des enfants et maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres et rassemblements, notamment dans la logistique de la sécurité en accompagnant l'éducateur, les enfants et les parents.

LIEU ET DATES :

BEUVRY 62660 « Maison pour tous », 577 Rue Léon Gallot le Samedi 26 octobre 2019 de 8 heures 30 à 12 heures 30.

PROGRAMME SUCCINCT :

A/ Déterminer le rôle de l'Accompagnateur

- La place de l'accompagnateur au sein du club.
- Les caractéristiques du public U6/U11.
- Le rôle éducatif et le devoir d'exemplarité.

B/ Accompagner une équipe le jour des rencontres

- Les missions de l'Accompagnateur Avant, Pendant, Après les rencontres.

C/ Synthèse et conclusion

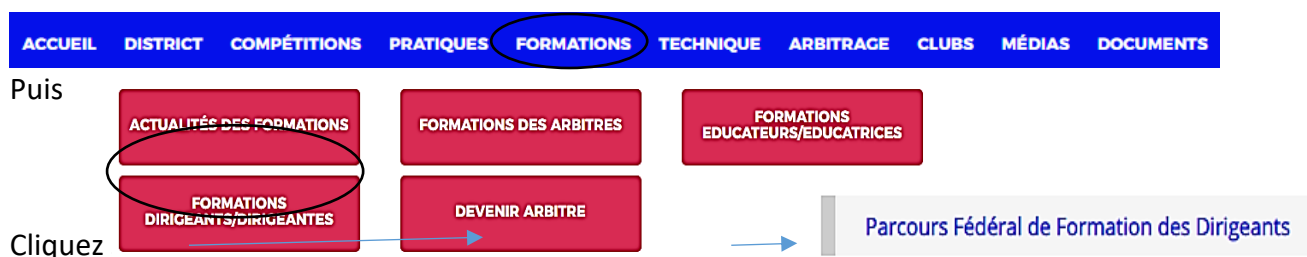
- Revenir sur les points essentiels.

PUBLIC CONCERNE : 12 à 16 participants

- Dirigeants bénévoles.
- Parents.
- Joueurs et joueuses souhaitant **s'investir dans l'accompagnement d'une équipe** du football d'animation U7, U9, U11.

COMMENT PARTICIPER :

Sur le site du District Artois choisir :



Calendrier et inscription :

Vous arrivez sur le site de la ligue, lire puis cliquez sur →

- [Calendrier de Formation des Dirigeants 2019-2020 \(mise à jour du 27-09-2019\)](#)
- [Fiche d'inscription PFFD 2019-2020 \(PDF à compléter en ligne\)](#)

Vous tombez sur le tableau avec toutes les formations « dirigeants » proposées sur le territoire de la Ligue des Hauts de France, choisir la formation qui vous intéresse ici :

DARTOIS	Accompagner une équipe de football U6/U12	Avoir 16 ans révolus	4h	25/10/2019	8h30 - 12h30	Beuvry	16	40 € dont 25 € pris en charge par la FFF pour les licenciés , dans la limite de l'enveloppe disponible
----------------	---	--------------------------------------	--------------------	----------------------------	------------------------------	------------------------	--------------------	---

Cliquez sur, le bulletin d'inscription à remplir par vos soins apparaît avec toutes les modalités dont le paiement.

Bulletin complété à renvoyer à carfaux@lfhf.fff.fr avant la date limite d'inscription notée.

Le Président de la Commission
Louis DARTOIS.

Le Secrétaire de la Commission
Eric GOOSSENS.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL INFOS

» A l'issue de la phase 1 de brassage, les 4 premiers des poules : A – B – C – D – E - constitueront les 6 poules de 4 de la phase 2 (composées uniquement d'équipes 1).

Les équipes des poules E – F (composées uniquement d'équipes 2 et 3) ne pourront prétendre à intégrer l'une des 6 poules.

La commission foot animation définira 4 équipes 1 issues du niveau D2 afin d'arriver au nombre de 24.

RAPPEL :

» Toutes les rencontres devront être jouées.

» **En cas de demande de report lors des 4 premières journées, les rencontres devront être jouées obligatoirement avant la date prévue.**

» Les demandes tardives ne seront plus prises en compte.

» Toute rencontre non jouée sera considérée comme forfait.

» **Lors de la 5eme Journée de la phase 1 de brassage, les matchs devront avoir lieu en même temps (Aucune dérogation ne sera acceptée).**

» Les groupes U11 et U13 étant établis ainsi que l'alternance, il ne sera admis aucun changement de groupe (Phase 1 : 3 Journées sur 5 jouées)

» Possibilité d'inscrire une nouvelle équipe dans les poules disposant d'une place par contre celles-ci seront tributaires du numéro d'alternance restant.

» Possibilité d'aménagement des horaires (prévenir le secrétariat du District).

» Concernant la deuxième phase de brassage il est rappelé que c'est la commission foot animation qui gère l'affectation des équipes dans les poules selon les résultats de la première phase (Article 4 de l'annexe 7/5 des Règlements Généraux).

» A noter que le calendrier foot animation est consultable sur le Site Hebdo Foot du District Artois N° 664 du 30 juillet 2019.

» La rentrée du foot en U 11 ayant eu lieu le 15 septembre, , la première journée U 11 est reportée au 20 octobre lors du 1er tour du challenge U13 Pitch.

Le Président du Département jeunes
Jean DENEUVILLE

Le Président de la Commission
Alain DELHAYE



COMMISSION CALENDRIERS FEMININS

CRITERIUM U13F A 8

U13 FEMININES – GROUPE A – samedi à 10 heures

USO Bruay – FC Dainville (16 heures 30) – Olympique Liévin (11 heures) – FC Lillers (10 heures 30) – Klub Vaudricourt – US Vermelles (14 heures) –

U13 FEMININES – GROUPE B – samedi à 10 heures

AS BBV (10 heures 30) – US Beuvry (10 heures 30) – US Biache (14 heures) – FC Bouvigny – UC Divion (13 heures 45) – FC Méricourt (14 heures) – US Noyelles sous Lens (14 heures) –

La Présidente
Evelyne BAUDUIN



COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS

✓ Forfait général du FC ESTEVELLES (b) en **SENIORS D7 – GROUPE F** – Amende de 46 euros.

✓ Engagement tardif de l'AS BARLIN (c) en **SENIORS D7 – GROUPE B**- Matches le dimanche à 10 heures 30.

✓ AS FREVENT (b) joue ses matchs en **SENIORS D6 – GROUPE E** sur le terrain d'honneur.

Le Président de la Commission
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION CALENDRIERS FEMININS

RC LABOURSE joue ses matchs en **U16 FEMININES** à **14 heures**.

La Présidente de la Commission
Evelyne BAUDUIN.



COMMISSION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2019

Présidence : Evelyne BAUDUIN –

Présents : Michel BENEZIT – Jean Luc BERNARD – Jean DENEUVILLE -

Excusés : Jean Pierre CERER – Bernard DEJARDIN – Jean Pierre JANNOT – Jacques PENNINCK

DATE D'APPLICATION le 1^{er} OCTOBRE 2019

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

CHAMPIONNAT

Journées du 7 et 8 septembre 2019

SENIORS D4 – POULE C

21646744 – SC FOUQUIERES / FC MONTIGNY (b)

Réserves du SC FOUQUIERES sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de MONTIGNY FC2. Motif : non présentation des licences du FC MONTIGNY 2

Confirmées, appuyées

Considérant qu'il appartenait à MONTIGNY FC de justifier de l'identité de ses joueurs

La commission donne match perdu par pénalité à MONTIGNY FC sur le score de 4 – 0

Amende de 80 € à MONTIGNY FC

Droits remboursés

SENIORS D5 – POULE E

21687391 – US HEUCHIN LISBOURG / CS HABARCQ (b)

Réserve d'HABARCQ sur la qualification et la participation du joueur DEMESSENCE Anthony du club d'HEUCHIN, pour le motif suivant sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période alors que le club est en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage

Confirmée, appuyée, recevable

Considérant que le club d'HEUCHIN LISBOURG est en 3^{ème} année d'infraction avec le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2019/2020 (Article 131 des RG du DA) qui n'autorise aucun muté

Considérant que le Joueur DEMESSENCE Anthony est muté hors période

La commission donne match perdu par pénalité à HEUCHIN LISBOURG sur le score de 3 - 0

Amende de 80 € à HEUCHIN LISBOURG

Droits remboursés.

SENIORS D6 – POULE A

21753053 – FC THELUS / FC CARVIN DYNAMO (b)

Match arrêté à la 70^{ème} minute sur le score de 3 – 0, suite à insuffisance de joueurs de CARVIN DYNAMO suite à blessure.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de CARVIN DYNAMO 2 sur le score de 3 – 0.

Amende de 17 € à CARVIN DYNAMO 2

SENIORS D6 – POULE D

21645139 – ASSB OIGNIES / OLYMPIQUE HENIN

Match non joué, suite à non fonctionnement de la FMI.

Considérant que l'équipe d'OIGNIES n'a pas été en mesure de présenter une feuille de match papier (Article 113 Bis des RG du District Artois)

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe d'OIGNIES sur le score de 3 – 0

SENIORS D6 – POULE E

21753713 – AS FREVENT / US CROISETTE

Réserve de FREVENT AS sur la participation et qualification au match du joueur de CROISETTE THIRET William – licence numéro 1946826995, pour le motif ce joueur ne présente pas à ce jour les 5 jours réglementaires de qualification

Confirmée, appuyée, recevable.

Considérant après contrôle que le joueur THIRET William (date d'enregistrement le 6 septembre 2019) n'était pas qualifié pour participer à la rencontre

La commission donne match perdu par pénalité à CROISETTE US sur le score de 3 à 0

Amende de 80 € à CROISETTE US

Droits remboursés

SENIORS D7 – POULE C

21846518 – AEP VERDREL / RC VAUDRICOURT (b)

Réclamation d'après match de VERDREL AEP sur la qualification et la participation du joueur BAJER Martin – licence numéro 2544186832 non active au jour de la rencontre.

Réclamation confirmée, appuyée, recevable

Considérant après contrôle que le joueur BAJER Martin (date d'enregistrement le 4 septembre 2019) n'était pas qualifié pour participer à la rencontre

La commission donne match perdu par pénalité à VAUDRICOURT RC 2 sur le score de 3 à 0

Amende de 80 € à VAUDRICOURT RC 2

Droits remboursés

0 point à VERDREL AEP

0 point à VAUDRICOURT RC 2

SENIORS D5 – POULE D DU 8 SEPTEMBRE 2019

21687259 – USO LENS (b) / OLYMPIQUE VENDIN

Réclamation d'après match de VENDIN O. au motif suivant : suite au 1 changement de joueur qui ne correspond pas au joueur n° 13 de la feuille de match et confirmation de l'arbitre de la rencontre.

Confirmée, appuyée

La commission,

Considérant qu'une réclamation d'après match ne concerne que la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs (Article 146 des RG du District Artois) et qu'il appartenait à l'équipe de VENDIN O. de vérifier les licences.

Dit que la réclamation est non recevable

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2

Droits conservés

COUPES

Journées des 14 et 15 septembre 2019

SENIORS - COUPE LUCAS CICA

21934487 – AS BAPAUME (c) / BEAUMETZ SUD ARTOIS (b)

Réserve de SUD ARTOIS BEAUMETZ sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de BAPAUME AS susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée, confirmée.

Recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par BAPAUME AS

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 4

Droits conservés.

BEAUMETZ SUD ARTOIS 2 qualifiée

21934483 – AS BAILLEUL (b) / AJ ARTOIS AJ (b)

Réserve de l'AJ ARTOIS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de BAILLEUL SIRE BERTHOULT AS susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée, confirmée.

Recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par BAILLEUL SIRE BERTHOULT AS

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 -2

Droits conservés.

BAILLEUL AS 2 qualifiée

21934494 – ES SAULTY (b) / CS LIEVIN DIANA (c)

Réserve de SAULTY ES 2 sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de LIEVIN DIANA Susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée, confirmée.

Recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par LIEVIN DIANA

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 - 4

Droits conservés.

DIANA LIEVIN 3 qualifiée

21934686 – US LAPUGNOY (b) / ES OURTON (b)

Réserve d'OURTON ES 2 sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de LAPUGNOY US Susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée, confirmée.

La Commission,

Après contrôle de la feuille de match séniors D5 US LAPUGNOY/FC BUSNES DU 8 Septembre 2019, constate qu'un joueur y figure

Donne match perdu par pénalité à LAPUGNOY us 2, sur le score de 3 – 0 pour en reporter le bénéfice à OURTON ES 2

Droits remboursés

OURTON ES 2 qualifiée

Amende de 80 € à LAPUGNOY US 2

21934704 – ES ST LAURENT FEUCHY (c) /CS HABARCQ (b)

Réserve d'HABARCQ sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de ST LAURENT FEUCHY susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée, confirmée.

Recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ST LAURENT FEUCHY ES

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 - 0

Droits conservés.

ST LAURENT FEUCHY ES 3 qualifiée

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission

Evelyne BAUDUIN



COMMISSION COUPES SENIORS

REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2019

Présents : Gilbert COPPIN – Francis DAUTREMEPUIS – Gérard COFFRE – Dominique GEENS – Eric GOOSSENS – Daniel SION - André SOJKA

Excusés : Micheline GOLAWSKI – Jean Marc BOUILLET

COUPES SENIORS

✓ Point sur les Engagements au 20 septembre 2019 :

- » Coupe ARTOIS challenge Yves St AUBIN : possible 172 engagements se sont engagés 172 équipes.
- » Coupe PLATEAU : possible 80 engagements sont engagés 75 équipes.
- » Coupe DEMANDRILLE : possible 57 engagements sont engagés 56 équipes.
- » Coupe LETEVE : possible 51 engagements sont engagés 51 équipes.
- » Coupe MALLEZ : possible 51 engagements sont engagés 51 équipes.
- » Coupe CICA : possible 84 engagements sont engagés 78 équipes.
- » Coupe du TERNOIS : possible 25 engagements sont engagés 20 équipes.

✓ Calendriers prévisionnel : (jusqu'à la trêve)

» Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

3^{ème} tour le 29 septembre

4^{ème} tour le 13 octobre

5^{ème} tour le 17 novembre

Matchs Remis le 15 décembre

» Coupe François PLATEAU

1^{er} tour le 29 septembre

2^{ème} tour le 13 octobre

3^{ème} tour le 1^{er} novembre

Matchs Remis le 15 décembre

» Coupes DEMANDRILLE, LETEVE et MALLEZ

1^{er} tour le 29 septembre

2^{ème} tour le 1^{er} novembre

3^{ème} tour le 15 décembre

» Coupe CICA

2^{ème} tour le 29 septembre

3^{ème} tour le 15 décembre

✓ Homologation tour du 15 septembre

» Coupe ARTOIS challenge Yves St AUBIN - 1^{er} tour du 1^{er} septembre :

1 rencontre reportée au 5 septembre 2019 - jouée - RAS.

1 rencontre arrêtée - suite décision commission discipline, rencontre à rejouer, reprogrammée au 15 septembre – jouée - RAS.

Amendes :

Forfait - 25 Euros.

FC THELUS.

Conséquence du forfait :

Le club du FC THELUS ayant fait forfait en coupe d'ARTOIS entraîne l'exclusion de toutes les équipes seniors du club des coupes seniors. (Application de l'article 6 des règlements des coupes du DISTRICT)

» Coupe ARTOIS challenge Yves St AUBIN – 2eme tour du 15 septembre :

40 rencontres programmées - 39 jouées - 1 forfait – RAS - 1 rencontre reportée au 29 septembre - 1 exempt.

Amendes :

Forfait - 25 Euros.

FC VERQUIGNEUL.

Conséquence du forfait :

Le club du FC VERQUIGNEUL ayant fait forfait en coupe d'ARTOIS entraîne l'exclusion de toutes les équipes seniors du club des coupes seniors. (Application de l'article 6 des règlements des coupes du DISTRICT)

» Coupe CICA - 1er tour du 1er septembre :

38 rencontres programmées - 34 jouées - 4 forfaits – RAS

5 rencontres reportées au 29 septembre - 1 exempt.

Amendes :

Forfait - 25 Euros.

ES HAILLICOURT (b) - AS LYSSOIS (b) - US MONCHY au BOIS (c) et RC SAINS (b)

RESERVES :

Suite aux réserves portées par les clubs dans les différentes coupes, voir PV de la commission juridique.

✓ Elaboration des différents Tour des Coupes du 29 septembre à 15 heures :

» 3ème tour Coupe ARTOIS challenge Yves St AUBIN

33 rencontres programmées - 1 rencontre reportée du 15 septembre - 1 exempt.

» 1er tour Coupe François PLATEAU

13 rencontres programmées et 2 exempts.

» 1er tour Coupe Didier DEMANDRILLE

22 rencontres programmées et 3 exempts.

1er tour Coupe Louis LETEVE

Rappel :

Le FC THELUS ayant fait forfait au 1^{er} Tour coupe ARTOIS SENIORS ne peut pas participer cette saison à la coupe Louis LETEVE (article 6 des règlements des coupes du DISTRICT)

17 rencontres programmées et 2 exempts.

» 1er tour Coupe Jean-Louis MALLEZ

Rappel :

Le FC VERQUIGNEUL ayant fait forfait au 1^{er} Tour coupe ARTOIS SENIORS ne peut pas participer cette saison à la coupe Louis LETEVE (article 6 des règlements des coupes du DISTRICT)

21 rencontres programmées et 1 exempt.

» 2ème tour Coupe Lucas CICA

17 rencontres programmées.

COUPES VETERANS

✓ Point sur les Engagements au 20 septembre 2019 :

» Coupe ARTOIS VETERANS challenge Jacques PENNINCK_: possible 80 engagements se sont engagés 80 équipes.

» Coupe ARTOIS VETERANS à 7 : possible 60 engagements se sont engagés 60 équipes.

» Coupe Léonce LOYEZ : possible 80 engagements sont engagés 77 équipes.

✓ Calendriers prévisionnel : (jusqu'à la trêve)

» Coupe ARTOIS Challenge Jacques PENNINCK

1^{er} tour : les 28 et 29 septembre

2^{ème} tour : les 12 et 13 octobre

3^{ème} tour : les 16 et 17 novembre

4^{ème} tour : les 7 et 8 décembre

Matchs remis le 15 décembre

» Coupe ARTOIS à 7

1^{er} tour les 12 et 13 octobre

2^{ème} tour les 16 et 17 novembre

3^{ème} tour les 7 et 8 décembre

Matchs remis le 15 décembre

» Coupe Léonce LOYEZ

1^{er} tour les 16 et 17 novembre

2^{ème} tour les 7 et 8 décembre

Matchs remis le 15 décembre

✓ Elaboration des différents Tour des Coupes pour Vétérans à 11 et pour Vétérans à 7:

» 1^{er} tour Coupe ARTOIS VETERANS challenge Jacques PENNINCK du 28 et 29 septembre : 39 rencontres programmées et 1exempt.

» Coupe ARTOIS VETERANS à 7 du 12 et 13 octobre

29 rencontres programmées et 1exempt.

COUPES FUTSAL

✓ Point sur les Engagements au 20 septembre :

» Coupe ARTOIS FUTSAL: possible 26 engagements se sont engagés 26 équipes.

» Coupe FUTSAL Alain VERDURE:

La commission prend note de l'engagement de MERICOURT FUTSAL.

Suite à la parution dans le journal du District et aux mails envoyés aux clubs, les clubs suivants n'ayant pas confirmés leur engagement ne pourront participer à la coupe Alain VERDURE cette saison.

ALAEAE ANNEZIN, SC AVION des SOURDS, BETHUNE LIEBAUT, ASF COURCELLES,

Les engagés dans cette coupe sont de 15 équipes sur 19 équipes possible.

✓ Calendrier prévisionnel (jusqu'à la trêve)

» Coupe ARTOIS FUTSAL

1^{er} tour en Semaine 39 du 23 septembre au 28 septembre, jours et heures matchs de championnat.

2^{ème} tour en Semaine 43 du 21 octobre au 26 octobre, jours et heures matchs de championnat.

3^{ème} tour en Semaine 46 du 11 novembre au 15 novembre, jours et heures matchs de championnat.

Coupe Alain VERDURE

1^{er} tour en Semaine 43, jours et heures matchs de championnat.

2^{ème} tour en Semaine 46, jours et heures matchs de championnat.

COUPES FEMININES

✓ Point sur les Engagements au 20 septembre

» Coupe ARTOIS FEMININES challenge Evelyne BAUDUIN: possible 14 engagements se sont engagés 14 équipes.

» Coupe ARTOIS FEMININES à 7 : possible 23 engagements se sont engagés 23 équipes.

✓ Elaboration des différents Tour des Coupes

» 1^{er} tour Coupe ARTOIS FEMININES challenge Evelyne BAUDUIN du 10 novembre

6 rencontres programmées – 2 exempts.

» Coupe ARTOIS FEMININES à 7 FEMININES du 13 octobre

8 rencontres programmées – 8 exempts.

✓ Rappel concernant les coupes :

Tirage des tours de Coupes :

La commission rappelle aux clubs engagés dans les différentes coupes est afin d'éviter un nombre important de mails ou d'appels téléphoniques, que si un club n'apparaît pas sur la liste celui-ci n'est pas considéré comme non engagé mais simplement exempt de ce tour. Les causes peuvent être multiples en exemple nombre insuffisant de clubs pour organiser le tour, occupation du terrain par une autre équipe le jour du tour de coupes, match retard de championnat d'une équipe, etc. Cela est valable pour toutes les coupes organisées par la commission des coupes Seniors, Vétérans, Futsal et Féminines.

✓ Un tour de table clôtura cette réunion.

Le secrétaire de la commission

Daniel SION



COMMISSION FUTSAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019

Présents : Gérard DEBONNE Président - Eric GOOSSENS secrétaire - Micheline GOLAWSKI - Gilbert COPPIN - Mustapha NAGI - Cédric HOYEZ

Excusés: Laurent VISCAR - Makhloufi REBATACHI CTD

Secrétaire : Eric GOOSSENS

✓ Ordre du jour :

- 1) Championnats et coupes encours.
- 2) Arbitrage.
- 3) Répartition de responsabilité des différentes compétitions ou rassemblements.
- 4) Divers.

La réunion débute à 18 heures

Championnats et coupes en cours.

» Les championnats séniors sont lancés avec le report de la première journée (problème entre date et numéro de semaine), problème résolu.

Les championnats séniors Futsal se composent de 10 équipes en D1 - 10 équipes en D2 et 11 équipes en D3.

» Le premier tour de la coupe Artois Futsal a été lancé ainsi que le premier tour de la coupe Nationale.

Arbitrage.

» La commission rappelle qu'en coupe les frais d'arbitrage sont à partager à 50/50 entre les 2 clubs.

» Pour le championnat : en D1 et D2 deux arbitres officiels avec 1 forfait de 2 fois 35€, en D3 un arbitre avec un forfait de 45 €

» Un lissage pour les frais d'arbitrage est prévu par le District (1^{er} prélèvement aux clubs prévu en novembre)

Répartition de responsabilité des différentes compétitions ou rassemblements.

» Pour pouvoir mieux gérer les différentes catégories existantes en Futsal, la commission décide de répartir la responsabilité des différentes compétitions et rassemblements comme suit :

- Rassemblements U7 – U9 : **Gilbert COPPIN**
- Critériums U11 et U13 : **Mustapha NAGI**
- Championnat U15 : **Eric GOOSSENS**
- Championnat U18 : **Gérard DEBONNE**
- Championnat « séniors féminines » : **Micheline GOLAWSKI**

Gérard DEBONNE et **Eric GOOSSENS** se proposent d'aider leurs collègues à la mise en place de leurs compétitions respectives.

» Arbitrage :

Pour toutes les activités de U7 à U15 + séniors Féminines l'arbitrage sera fait par des dirigeants bénévoles des clubs (pour des questions pratiques il est préférable que cela soit un dirigeant du club recevant qui fait fonction d'arbitre mais cela ne reste qu'une préconisation)

» Cas particulier :

Pour ces catégories arbitres bénévoles sauf sur demande des autorités pour problèmes de discipline où il sera désigné un arbitre officiel.

» U13, U11, U15, U18 et séniors féminines : Feuilles de match informatisées : **FMI**

» U18 : Arbitres officiels

» Pour les championnats U15, U18 et séniors Féminines, la commission va faire appel au foot herbe pour compléter ces championnats.

Divers

Pas de questions diverses.

✓ Une prochaine réunion de la commission Futsal sera fixée dès que toutes les compétitions auront débutées pour ajustements si besoin.

Le Président de la Commission
Gérard DEBONNE.

Le Secrétaire de la Commission
Eric GOOSSENS.



COMMISSION des CALENDRIERS JEUNES

✓ DEROGATIONS (A L'ANNEE) :

U18 D1

COS MARLES joue à 15 heures 30

SCPP WINGLES joue à 15 heures

U18D2 – GROUPE A

US BILLY BERCLAU joue à 15 heures 30

US HOUDAIN joue à 15 heures 30

U18 D2 – GROUPE B

CS HABARCQ joue à 15 heures

U18 D3 – GROUPE A

UC DIVION joue à 15 heures

FC LILLERS joue à 16 heures

U18 D3 – GROUPE C

FC DAINVILLE joue à 15 heures

U18 D4 – GROUPE A

FC LILLERS joue à 16 heures

AS LYSSOIS joue à 16 heures

U18 D4 – GROUPE B

AAE DOURGES joue à 16 heures

U18 D4 – GROUPE C

SC ARTESIEN joue à 16 heures

U16 D1

OS AIRE joue à 16 heures

CS AVION joue le dimanche à 10 heures 30

US BILLY BERCLAU joue à 15 heures 30

AS COURRIERES joue à 16 heures

US NOEUX joue à 16 heures

ASSB OIGNIES joue à 16 heures

U16 D2 – GROUPE A

CS DIANA LIEVIN joue à 15 heures 30

U16 D2 – GROUPE B

FC BOUVIGNY joue le dimanche à 10 heures

U15 D1

ES BULLY joue à 11 heures

ES SAINT LAURENT FEUCHY joue à 10 heures 30

US VERMELLES joue à 10 heures 30

U15 D2 – GROUPE A

SCPP WINGLES joue à 9 heures 30

U15 D3 – GROUPE A

FC LILLERS joue à 10 heures 30

U15 D3 – GROUPE D

US BIACHE joue le samedi à 16 heures

AS MAROEUIL/HABARCQ joue ses matchs « aller » à HABARCQ – matchs « retour » à MAROEUIL

ES SAINT LAURENT FEUCHY joue le samedi à 16 heures à FEUCHY

U15 D4 – GROUPE A

COS MARLES joue à 9 heures

U15 D4 – GROUPE C

ES ANZIN joue à SAINTE CATHERINE

US BOUBERS/AVESNES joue ses matchs « aller » à BOUBERS – ses matchs « retour » à AVESNES

U14 D1

ES BULLY joue le samedi à 16 heures

AS COURRIERES joue le samedi à 16 heures

COS MARLES joue à 10 heures 30

ES SAINT LAURENT FEUCHY joue à 10 heures 30

US VERMELLES joue à 10 heures 30

U15 à 8 – GROUPE E

US ARLEUX/BAILLEUL joue ses matchs « aller » à ARLEUX – ses matchs « retour » à BAILLEUL

ES SAINT LAURENT FEUCHY joue le samedi à 16 heures à FEUCHY

✓ FORFAIT GENERAUX :

U15 à 8 – GROUPE A :

FC LA COUTURE – Amende 30 euros

U15 à 8 – GROUPE D

FC BEAUMONT – Amende 30 euros

✓ MODIFICATIONS AUX GROUPES

U18 U4 – GROUPE A :

Ajout d'ES LAVENTIE

U18 D3 – GROUPE A :

Retrait d'ES LAVENTIE

U15 D4 – GROUPE A :

Retrait de GUARBECQUE

U15 D3 – GROUPE A :

Ajout de JF GUARBECQUE

U15 à 8 – GROUPE D :

Engagement du FCH LENS.

Pour la Commission

Pascal WATEL.